

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 10 octobre 2001 modifiant la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQUP0110203S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale FO,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant suppléant du personnel au titre de l'organisation FO :

M. Pennes (Didier), assistant de l'administration de classe normale, en remplacement de M. Brunel (René).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 10 octobre 2001.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du personnel et des
services,
J.-P. Weiss*